



!INFO DEVE

Adjoints Techniques



La **CFDT** se félicite des avancées qu'a pu amener la réforme PPCR, même si ce n'est qu'un début.

Suite à la fusion des échelles E4 et E5 de nombreux agents de l'ancienne échelle E 5 s'inquiètent pour le déroulement de leur carrière et notamment les promotions au nouveau grade de C3.

Certains agents ont l'impression que les efforts qu'ils ont fournis pour passer un concours ou les investissements qu'ils ont pu faire dans leur travail ne sont pas récompensés et n'ont servi à rien !

La **CFDT** propose comme critères transitoires de promotion pour les prochaines CAP :

- ✓ La reconnaissance de la mission d'encadrement :
 - Adjoint à l'agent de maîtrise
 - Responsable de site secondaire
- ✓ L'appartenance à l'échelle 5 avant la réforme suite à un concours ou à une promotion au choix.

Pour la CFDT ces 2 critères : encadrement - concours/manière de servir, devraient être combinés pour accélérer prioritairement la promotion à l'échelle C3 des agents, s'ils remplissent les conditions statutaires.

La **CFDT** demande également une revalorisation de la prime des fonctions d'adjoint à l'AM et de responsable de site secondaire.

**La CFDT est à vos côtés,
pour vous défendre et faire entendre vos droits,
mobilisez-vous,
adhérez à la CFDT !**



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**